
SÉANCE DU MARDI 3 NOVEMBRE 2020

Le **mardi 3 novembre 2020, à 17 heures**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis en visioconférence et ont délibéré par voie dématérialisée. Le jour de cette séance **13** membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Grégoire GAUGER
Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER
M. Jean-Pascal HESSE
Mme Virginie KRIKORIAN
M. André TILLOY
Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
M. Vincent BALADI
Mme Martine GUICHARD
M. Jean-Louis BARTHELÉMY
Mme Athénaïs MICHEL
Mme Sophie SEGOND
Mme Catherine LECUYER

Membres excusés :

Madame la Maire ouvre la séance, à 17h sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2020 24

Adoption de la procédure d'urgence pour la délibération 08 2020 25

08 2020 25

Réunion du conseil d'arrondissement par voie dématérialisée

08 2020 22

Désignation du secrétaire de séance

08 2020 23

Approbation du compte rendu de la séance du 22 septembre 2020

2020 DASCO 129

Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (156 424 euros), plan de prévention des inaptitudes (720 163 euros), subventions pour travaux (245 566 euros)

2020 DU 64

Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2019

2020 DFPE 104

Subventions et avenants n° 1, n° 4 et convention avec l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance (6 179 470 €)

2020 DVD 55

Partie garage du parc de stationnement Rond-Point des Champs-Élysées (8^e). Principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien

Mme d'HAUTESERRE : Mes chers collègues, conformément à l'article 8 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis. Avant d'examiner les délibérations, je souhaite rendre hommage à Samuel PATY professeur à Conflans-Sainte-Honorine et aux victimes de l'attentat de Nice, Nadine DEVILLERS, Simone BARRETO SILVA et Vincent LOQUES. Nous avons été profondément choqués par ces actes barbares. Ces femmes et ces hommes ont été lâchement assassinés, non pas de manière arbitraire ou gratuite, mais en raison de leur métier ou de leur foi. Ce sont des principes fondamentaux de notre pacte républicain qui ont été attaqués, la liberté d'expression et la liberté religieuse, toutes deux consacrées depuis 1789. En leur mémoire, nous devons continuer le combat pour la liberté. C'est dans l'unité que nous vaincrons l'obscurantisme. Je vous propose, mes chers collègues de respecter une minute de silence en mémoire de ces victimes des attentats des 16 et 29 octobre.

Une minute de silence est observée.

1 ° / Adoption procédure d'urgence pour la délibération 08 2020 25

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons ce Conseil avec la première délibération qui est l'adoption de la procédure d'urgence. Je vous propose d'adopter la procédure d'urgence afin d'inscrire à l'ordre du jour, la délibération nous permettant d'organiser en visioconférence nos Conseils d'arrondissement. Conformément à l'article 2 de notre règlement intérieur, je vous demande de vous prononcer à main levée sur la procédure d'urgence. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Mme LECUYER : Je vais bien sûr voter cette délibération mais j'ai quelques petites remarques à faire. Tout d'abord, je me réjouis qu'enfin notre Conseil d'arrondissement bénéficie d'une retransmission visuelle. Je regrette qu'il ait fallu autant de débats pour que le 8^e se modernise et rentre enfin dans le XXI^e siècle. J'espère que ces retransmissions ne seront pas qu'une parenthèse liée aux circonstances. J'en profite d'ailleurs pour vous demander quel est le coût final de cette diffusion, puisqu'il s'agissait de l'un des arguments évoqués pour refuser ma demande de retransmission réitérée à différentes reprises. De plus, je vous rappelle que l'article L 21-21-18-1 du code général des collectivités territoriales, dispose que les séances du Conseil municipal sont publiques. Or, les habitants du 8^e n'ont appris qu'en fin de matinée que la séance serait dématérialisée, sans plus de précisions. Le lien pour la suivre à distance n'a été communiqué qu'il y a moins d'une heure. Cela n'est pas sérieux. Le Covid a bon dos ! On a vraiment le sentiment que si cette séance avait pu se dérouler à huis clos, cela aurait arrangé tout le monde. Heureusement que quelques délibérations qui concernaient le 8^e ont permis que cette séance ait lieu puisqu'on peut imaginer comme en mai dernier, que le Conseil ne se serait pas tenu.

Mme d'HAUTESERRE : Vous avez droit à deux minutes, dans le nouveau règlement.

Mme LECUYER : L'ordre du jour est réduit à sa plus simple expression. Là encore, le prétexte du confinement et plus précisément du couvre-feu est commode. Il me semble que, un peu partout dans Paris, des questions et des vœux ont été débattus lors des séances de Conseil d'arrondissement, hier soir. Pourquoi, alors, que la problématique du couvre-feu ne se pose pas (et peut-être que d'autres élus avaient des questions à poser) les questions que j'avais déposées en temps et en heure ne figurent pas à l'ordre du jour ? Leur examen aurait tout aussi bien pu être voté en urgence que cette délibération, ce soir. Je sais que vous allez répondre à ces questions par écrit mais je souhaitais vous faire part de ces quelques observations.

Mme d'HAUTESERRE : Je vais vous répondre. Les questions que vous avez déposées, ce sont les mêmes questions que vous posez régulièrement. Vous savez tout à fait ce qu'il en est. Si vous avez bien été respectueuse des Conseils d'arrondissements et notamment des réunions en conseils de quartier, vous sauriez que le débat, notamment sur la place Saint-Augustin, est un projet qui existe depuis 3 ans. Cela a été débattu. Le conseil de quartier l'a effectivement, à l'époque, validé, parce que tout le monde voulait que cette place soit refaite. Je n'ai pas à revenir régulièrement sur ce sujet pour que vous puissiez exister dans le 8^e arrondissement. Que dans les autres arrondissements les maires gèrent leur conseil à leur façon, c'est une chose, moi je gère à ma façon. Nous avons respecté un certain nombre de consignes parce que c'est le gouvernement qui décide et non le Maire d'arrondissement. C'est pourquoi nous avons avancé ce Conseil à 17 heures parce qu'à l'époque, le gouvernement a donné des consignes relatives au couvre-feu, il fallait permettre aux agents et aux personnes qui nous assistent de pouvoir rentrer chez eux avant 21 heures. Tout le monde n'habite pas le 8^e arrondissement, cela se passe ainsi. Maintenant, nous allons aborder la délibération suivante.

Mme LECUYER : Cela n'a pas de rapport avec mes questions.

Mme d'HAUTESERRE : Je vais y répondre lors du prochain Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2 ° / 08 2020 25 — Réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée

Mme d'HAUTESERRE : Compte tenu des enjeux sanitaires, il ne nous paraissait pas souhaitable de réunir le Conseil d'arrondissement selon les modalités habituelles. En effet, la salle des conférences, située au sous-sol, est non ventilée car elle n'a pas de fenêtre. Elle n'est donc pas adaptée aux réunions en cette période critique. Pour rappel, ce Conseil d'arrondissement a été convoqué avant l'entrée en vigueur du confinement, pendant le couvre-feu, comme je vous l'ai rappelé à l'instant. C'est la raison pour laquelle nous avons avancé l'horaire du Conseil, sur recommandation de l'Hôtel de Ville. J'ai choisi de ne pas inscrire les vœux et questions pour limiter la durée du Conseil, afin de permettre à tout le monde de pouvoir rentrer avant 21 heures. Vos questions seront inscrites à l'ordre du jour d'un prochain Conseil. Les élus de l'opposition ont été prévenus avant l'expiration du délai de dépôt des vœux et amendements et il ne nous a pas été possible de rouvrir le dépôt des vœux et amendements aussi tardivement. La délibération définit les modalités d'authentification des élus, de vote et de retransmission afin de garantir la publicité des débats.

Y-a-t-il des observations sur cette délibération ? Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

3 ° / 08 2020 22 — Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE : Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER comme secrétaire de séance. Y-a-t-il des observations ? Je mets aux voix la libération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

4 ° /08 2020 23 — Approbation du compte rendu de la séance du 22 septembre 2020

Mme d'HAUTESERRE : Je vous propose, bien sûr, d'approuver le compte rendu du Conseil du 22 septembre dernier. Nous n'avons pas reçu d'observation. Je mets ainsi au voix la délibération 08 2020 23. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

5 ° / 2020 DASCO 129 Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (156 424 euros), plan de prévention des inaptitudes (720 163 euros), subventions pour travaux (245 566 euros)

Rapporteur : Mme Delphine MALACHARD

Mme MALACHARD : La dotation complémentaire permet de financer des dépenses nouvelles, des dépenses non identifiées lors de la fixation de la dotation de fonctionnement qui est donc commune à tous les établissements publics. Pour le 8^e arrondissement, il s'agit donc de financer à hauteur de 3330 euros, la création d'une classe Ulis au collège Chaptal. C'est une très bonne chose, on est très content et c'est enfin un premier pas pour l'ouverture au vivre-ensemble des écoles publiques de notre arrondissement. Par exemple, concernant les écoles privées sous contrat, l'établissement Fénelon Sainte-Marie est très sensible à la construction de cette école inclusive qui accompagne les élèves à besoins spécifiques en créant déjà depuis 2019 une classe Ulis et, à la rentrée prochaine, en 2021, sans doute une deuxième classe. C'est une très bonne nouvelle pour notre arrondissement et pour le collège Chaptal. Des crédits sont également votés pour doter les agents en matériel permettant de réduire la pénibilité de certaines tâches et ainsi prévenir les inaptitudes. Ce sont souvent des travaux qui sont fatigants et, en fonction de l'âge, effectivement, cela devient nécessaire. Donc les collèges Octave Gréard et Condorcet reçoivent ainsi respectivement 774 euros et 14 456 euros.

Enfin, les subventions sont accordées afin de réaliser des travaux qui sont urgents, comme c'est le cas au collège Condorcet pour financer la rénovation du toit de l'ascenseur et des travaux de câblage du local des agents pour un montant global de 8243 euros. En effet, depuis plusieurs années, Jeanne d'HAUTESERRE a demandé et programmé des travaux et la Ville de Paris a enfin débloqué ces fonds pour doter ces collèges de subventions nécessaires au bon fonctionnement de ces écoles et de ces établissements publics de notre arrondissement. Pour cela, je vous propose de voter pour.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ?

Mme LECUYER : Je me réjouis comme Madame MALACHARD de l'ouverture de cette classe Ulis. Effectivement, c'est un dispositif qui fonctionne et on l'a vu effectivement à Fénelon Sainte-Marie. On le voit aussi à l'école Louis de FUNES puisqu'on a une classe Ulis qui fonctionne déjà depuis un petit moment. Donc c'est une très bonne chose. Merci pour tous ces travaux et, en particulier, je pense au collège Condorcet. Je souhaitais savoir où vous en étiez dans l'étude du dossier du bassin, puisque vous vous êtes rendue sur place. Merci et bravo. Où en est-on ? Ce sera peut-être l'occasion d'une prochaine discussion mais les choses ont l'air de bouger et je m'en réjouis.

Mme MALACHARD : Nous sommes contentes que vous vous en réjouissiez. Effectivement cela fera l'objet d'une prochaine discussion lors d'un prochain Conseil d'arrondissement.

M. BALADI : Je voulais juste ajouter quelque chose. Il y a aussi une classe Ulis à l'école de la rue de Surène. Comme cela n'a pas été dit, je le rajoute.

Mme d'HAUTESERRE : Merci. L'oubli est réparé. Effectivement il y a une classe Ulis à Surène. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

6 ° / 2020 DU 64 — Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2019

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Il s'agit d'un point annuel d'avancement des ZAC dans Paris, dont la ZAC Beaujon qui nous concerne. Le calendrier prévoit désormais un achèvement de la concession au 31 décembre 2022, quelques mois après l'achèvement de la ZAC prévu pour la fin 2021. Actuellement, les logements sociaux Elogie-Siemp sont en cours de finition, tout comme le commissariat. L'entreprise qui effectue les travaux accuse un retard sur le chantier, notamment comme vous pouvez le voir dans la délibération parce qu'il y a aussi un retard par rapport à Enedis. Et il ne devrait être livré qu'à la fin de l'année. Donc le mois de janvier sera consacré à la levée des réserves. Le commissariat devrait emménager en février. Les habitants disposeront alors d'un commissariat plus accueillant et mieux équipé. Les locaux en préfabriqués du commissariat seront détruits afin de ne pas pénaliser la crèche installée dans l'hôtel Beaujon. Les travaux de démolition auront lieu durant les vacances d'été 2021. Ainsi, les locaux libérés par le commissariat dans l'hôtel ont vocation à permettre une l'extension du conservatoire, pour lequel 500 000 euros ont été provisionnés via le budget participatif. En octobre, une réunion a eu lieu sur site en présence de Madame le maire du 8^e concernant les travaux de voirie. Moi-même je suis intervenu en Conseil de Paris pour indiquer certaines malfaçons et certaines améliorations, notamment au niveau de la sécurité de cette ZAC. Nous avons eu des engagements de la part de Paris-Seine afin de prendre en compte les contraintes des crèches et de l'école et de renforcer la sécurité des piétons. La voirie n'a pas été remise encore à la Ville de Paris, ce qui nous empêche d'intervenir en matière de propreté. Quand les travaux seront achevés, nous veillerons à ce que les trottoirs abîmés du Faubourg Saint-Honoré soient aussi réparés. Nous appelons à voter pour.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations sur cette délibération ?

Mme LECUYER : Je voulais dire que, effectivement, tous ces mois de retard pénalisent la qualité de vie des habitants. Il y a un certain nombre de problématiques qui se sont posées et qui ont été évoquées dans cette délibération. Je voulais savoir si vous aviez prévu une communication auprès des riverains via éventuellement un mail ou un courrier ou bien votre journal du 8^e arrondissement. Le panneau d'affichage à l'entrée de la ZAC n'est clairement pas suffisant. Cela pourrait être intéressant de communiquer auprès des habitants, le pourquoi du retard de ce chantier. On est régulièrement saisi par des commerçants du quartier, des habitants qui signalent le mauvais état des trottoirs, on en avait parlé le mois dernier. Qu'en est-il ? Il y a une certaine dangerosité des personnes âgées qui se prennent les pieds dans les trottoirs. D'autre part, j'ai une autre question. Je ne comprends pas en quoi le fait que la voirie qui se situe devant la piscine, n'appartenant pas encore à la SEM ne peut pas défendre son entretien. Je ne comprends pas bien.

Mme d'HAUTESERRE : L'entité de la SEM Paris-Seine, maintenant, c'est Paris-Seine avec laquelle j'étais hier en réunion. Elle nous a signalé qu'il n'y a pas encore de convention de Paris-Seine avec la Ville de Paris. Chaque fois qu'on appelle la Ville de Paris pour les prévenir que c'est sale et qu'il faut que les services passent, elle essaie de le faire. Vous savez que pour les collectivités, l'État, le gouvernement, les élus, il y a des règles. Quand une benne passe dans un lieu qui n'appartient pas à la collectivité, s'il y a un accident, il faut dégager une responsabilité. Donc c'est l'administration, c'est comme cela que notre pays fonctionne. Chacun essaie de faire le maximum, mais il y a des règles et tant que nous n'avons pas cette convention entre Paris-Seine et la Ville de Paris, cela tiraille un peu. On arrive quand même, petit à petit, à agir, notamment sur la propreté. Mais concernant ces dalles qui sont cassées à cause des camions de chantier qui chaque jour passent régulièrement dessus, oui, nous avons des problèmes. Et ces problèmes-là, nous les avons signalés depuis un certain temps. Elogie-Siemp est informée et agit pour former les ouvriers qui travaillent sur le chantier. Ce n'est pas facile. Comme vous le savez, nous sommes dans une période difficile pour les entreprises qui peinent à trouver des ouvriers désireux de travailler. Aujourd'hui, on se doit d'être à l'écoute des habitants en essayant de défendre l'intérêt de nos administrés. Donc, bien sûr, on a toujours été à l'écoute et il est hors de question qu'on laisse un enfant ou sa famille ou une personne qui fréquente le centre sportif se blesser. J'ai été moi-même témoin d'une personne qui est tombée, on a fait le nécessaire pour la soigner mais, malheureusement pour nous, tant que la convention n'est pas passée entre la Ville et Paris-Seine, il est difficile aujourd'hui d'aborder ce sujet mais on reste très vigilant. Vous pouvez me faire confiance. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

7 ° / 2020 DFPE 104 — Subventions et avenants n° 1, n° 4 et convention avec l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance (6 179 470 €)

Rapporteur : Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER

Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER :

L'Association ABC PUERICULTURE gère 25 établissements de petite enfance à Paris, répartis sur 13 arrondissements différents. Dans le cadre des conventions signées avec l'association, des subventions lui sont versées pour l'accueil des enfants.

Pour le 8^e arrondissement, il s'agit de l'établissement multi-accueil Coquin'Ours sis 7 bis, rue de la Bienfaisance dont la capacité d'accueil est de 20 enfants.

Une subvention de 125.335 € sera allouée à Coquin'Ours sur une enveloppe globale de 6.179.470 €.

Les avenants à ces conventions qui seront signés cette année insistent notamment sur l'optimisation des taux d'occupation (facturation) et de fréquentation (présence) qui sont respectivement pour Coquin'Ours de 95% et 81%.

Madame le Maire, mes chers collègues, j'appelle à voter pour.

Mme LECUYER : J'ai une question au sujet de la petite enfance. Est-ce que vous pouvez faire un point sur l'offre et la demande des places en crèche, puisque on a largement passé la rentrée et que

j'imagine que tout est stabilisé, que les dernières commissions d'attribution ont eu lieu. Qu'en est-il de l'offre et de la demande ? Est-ce que toutes les places en crèche sont prises ? Est-ce qu'il y a plus de demandes que d'offres. Est-ce que vous pouvez nous faire un petit point par rapport à ce sujet ? Et puis, deuxième sujet, au sujet de la PMI qui a été fermée il y a quelques mois, voire maintenant années, la ville de Paris avait évoqué le fait que s'il y avait eu un besoin manifeste dans l'arrondissement, elle ne serait pas contre l'idée d'étudier sa réouverture. Est-ce que vous avez des informations là-dessus ? Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE : Comme je l'ai dit en préambule, vous n'arrêtez pas de poser et reposer les mêmes questions et j'ai l'impression que vous n'avez que cela en tête. Les questions doivent être envoyées avant le Conseil. Vous pensez bien que je ne vais pas m'aventurer à vous donner des chiffres. La commission d'attribution des places en crèche a eu lieu au moment du déconfinement. On a eu une ouverture, et on l'a faite. Il y a beaucoup plus de demandes parce que les parents, comme je vous l'ai déjà indiqué, dans cet arrondissement, se retrouvent avec des problèmes financiers, en précarité et ils ont besoin de mettre leurs enfants en crèche pour pouvoir aller chercher un emploi. On est aujourd'hui dans une situation très anxiogène et nous n'avons pas la possibilité d'attribuer une place en crèche à tout le monde. Il y a effectivement plus de demandes que d'offres. Malheureusement, je ne peux pas avancer de chiffres, je ne sais pas s'il y en a 170, 190, 290. En tout cas ce que je sais c'est qu'il y a énormément de demandes d'attribution de places en crèche, même pour ceux qui, à une certaine époque, gagnaient bien leur vie. Parce que ce sont des cadres et des cadres moyens qui aujourd'hui ont moins de moyens. Et on se doit de les aider, mais nous sommes en pénurie de places en crèche. Nous faisons le maximum quand certaines familles partent, malheureusement, en province ou déménagent, pour en récupérer, et les attribuer. Et on fera le maximum pour que ces familles soient satisfaites, parce que la vie, malgré le confinement, malgré les risques d'attentats, doit continuer. Nous sommes là pour cela. Je mets cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

8 ° / 2020 DVD 55 — Partie garage du parc de stationnement Rond-Point des Champs-Élysées (8^e). Principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Le parc de stationnement souterrain rond-point des Champs-Élysées implanté sous le jardin des Champs-Élysées entre l'avenue Matignon et le théâtre Marigny a été mis en service le 1^{er} janvier 1969. Sa capacité totale est d'environ 191 places réparties sur 3 niveaux. La partie publique comporte 333 places et est destinée au stationnement horaire et aux abonnements. Stationnement rotatif en souterrain. Elle comprend 2 places équipées de bornes, 12 places PMR, 35 places moto. 28 places sont proposées à la location. Indigo gère aujourd'hui cette partie-là jusqu'en 2028. La délibération porte sur la partie garage, le reste des places comprend 330 places, réservées à des locataires ou des amodiataires, propriétaire le temps de la concession. C'est la SAEMES qui gère ce parc jusqu'en 2022. Avec une accessibilité PMR assurée. La prochaine délégation aura donc le même terme que pour le parc public parce que là, on nous propose, dans cette délibération, de rajouter 6 ans à la date d'échéance qui était prévue fin 2022, afin de ne retenir, en 2028, qu'un seul délégataire pour l'ensemble du parking, ce qui serait beaucoup plus simple en termes de gestion et de sécurité également car on a eu aussi un certain nombre de remontées concernant les parkings dans tout Paris

et plus précisément dans notre arrondissement concernant des vols, du bris de glace. On a fait ces remontées, aussi, au commissariat du 8^e. Notre position de vote est, bien évidemment, de voter pour.

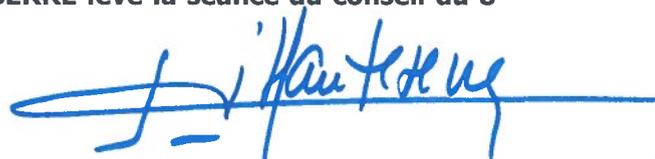
M. TILLOY : Je voudrais juste insister sur le fait que pendant l'appel d'offres, on se doit d'être vigilant sur l'insécurité car des vols ont malheureusement lieu dans nos parkings et je pense que c'est important de le souligner.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il d'autres observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme d'HAUTESERRE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'arrondissement est levée. Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 30 novembre en visioconférence. Comme vous suivez l'actualité, on ne connaît pas la date exacte du déconfinement et d'après certaines informations, on pourrait aller jusqu'au mois de décembre. Je vous souhaite une bonne soirée. Soyez vigilants. Nous sommes en vigilance urgence attentat. Portez-vous bien et on se revoit au mois de novembre si tout se passe bien. Merci infiniment. Bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 17h35.



Jeanne d'HAUTESERRE